



Landunvez
Plage de Verlen

Profil de la baignade (établi conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE du 15 février 2006)

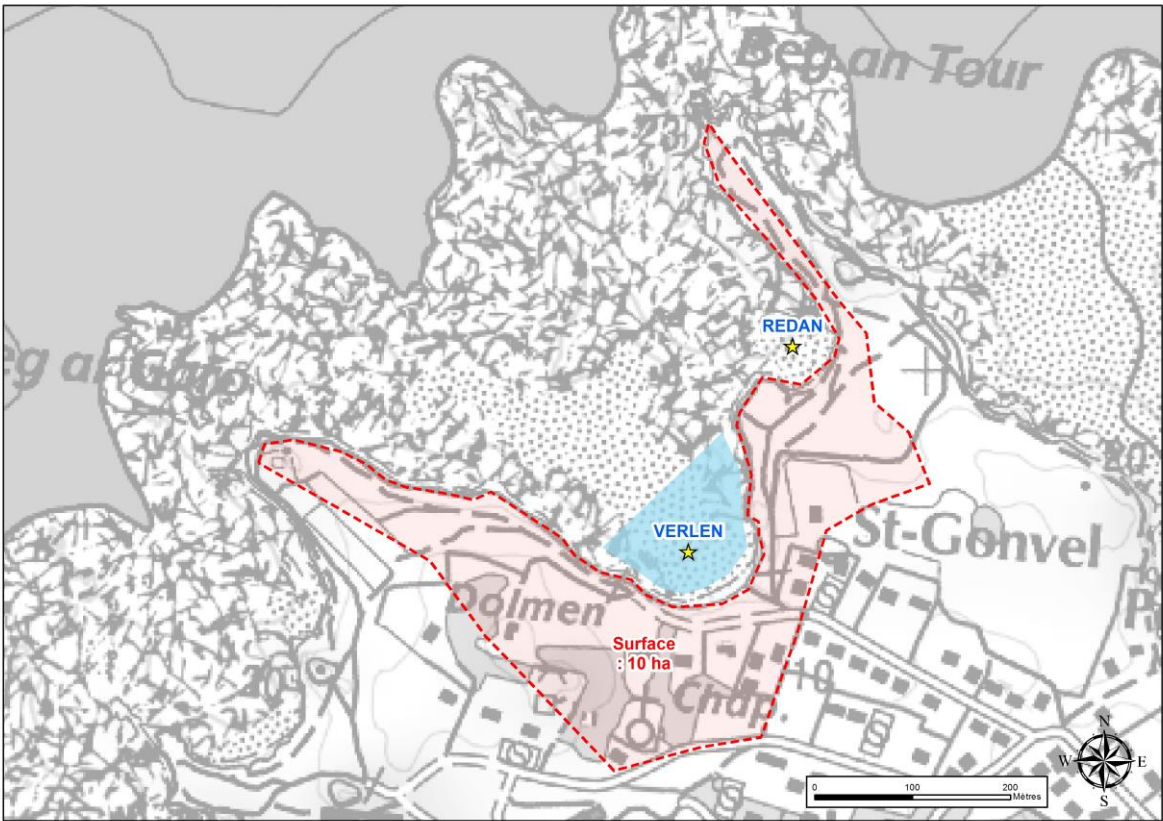
Date de révision du profil : Mai 2018 (rapport de profil consultable en mairie)



Schéma de la zone de baignade



Carte de la zone d'influence



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Verlen	Période de surveillance sanitaire : du 15 juin au 15 septembre	Equipements : poubelles, panneaux d'information, zone de stationnement
Commune : Landunvez	Heures de surveillance : Baignade non surveillée	
Département : Finistère (29)	Fréquentation moyenne journalière : 50 personnes	
Région : Bretagne	☎ Mairie de Landunvez : 02 98 89 91 02	
Personne responsable de la baignade : Le Maire		

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années

Année	2014	2015	2016	2017
Classement selon Directive 2006/7/CE	Excellente	Suffisante	Suffisante	Suffisante

Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction préventive de la baignade
01/07/2015	Bactériologique	Inconnue	Non
31/08/2015	Bactériologique	Ruissellement	Non
18/08/2016	Bactériologique	Ruissellement	Non
02/08/2017	Bactériologique	Ruissellement	Non

Echouage d'algues vertes : **Non**
Potentiel de prolifération du phytoplancton : **pas de sensibilité particulière**

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Gestion préventive des pollutions à court terme

- Arrêté de fermeture prêt en mairie en cas de :
- Dysfonctionnements majeurs sur le réseau d'assainissement : débordements des postes de relevage du Beg, du Mole, du Portet de Kersaint,
 - Pluviométrie supérieure à 20 mm/48 h.

Recommandations

Sources de pollution potentielles ou avérées	Principales recommandations
Installation d'assainissement non-collectif	Mises aux normes des installations
Lessivage de la voirie en temps de pluie	Opération de communication sur les déjections canines
Débordements des postes de relevage	Sécurisation des postes de relevages
Contamination des eaux pluviales	Contrôles de branchement sur le territoire et suivi des mises en conformité

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.